

Interpellation présentée par le député:

M. Hugo Zbinden

Date de dépôt : 24 mai 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Le climat idéal pour vivre, habiter et travailler?

L'IPCC (*intergovernmental panel on climate change*, GIEC en français) de l'ONU vient de rendre son troisième rapport sur le climat de 2007. Les deux premiers rapports avaient deux messages clairs : l'Homme est le responsable principal du réchauffement global et les conséquences de ce réchauffement seront catastrophiques pour l'écosystème de la terre et de ses habitants. Le troisième rapport laisse apparaître un peu de lumière à l'horizon. Il constate que l'augmentation de la température moyenne pourrait être limitée à deux degrés, ce qui est considéré comme un seuil fatidique, sous condition que l'émission de gaz à effet de serre soit stabilisée d'ici 8 ans. Il énumère aussi tout un catalogue de mesures concrètes, qui permettent d'arriver à ce but à des coûts très raisonnables, soit 24 billions de francs suisses, ce qui correspond à seulement 0.12% du PIB mondial. Rassurant ? Encore faut-il passer à l'acte !

A Genève, la Commission de l'énergie du Grand Conseil traite en ce moment la conception générale de l'énergie pour la législature 2005-2009. Certes, le Conseil d'Etat adhère au but à long terme de la société de 2000 W mais ne se donne pas les moyens nécessaires pour atteindre ce but ou pour faire un pas considérable dans cette direction. Puisque la protection du climat ne se réalisera pas avec une seule mesure magique, il faudra une multitude d'actions dans tous les domaines de notre vie et une mobilisation de toute la population. Mobiliser et convaincre la population nous paraît difficile si l'administration ne montre pas l'exemple.

Il faut absolument une information cohérente et sans équivoque à la population. Un élément devrait être de surveiller la publicité sur des supports

qui sont sous contrôle de l'Etat, une publicité pour une compagnie aérienne à bas prix n'a pas sa place sur un véhicule des TPG ! L'exemple caricatural qui a provoqué moins d'interpellation que dans la feuille d'avis officielle du 13 avril 2007 qui publie une publicité pour des climatiseurs, alors que ces appareils sont des dévoreurs d'électricité.



Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève

Vendredi 13 avril 2007

n° 690

3

TERRITOIRE (SUITE)

Toute des cantons, l'arrondissement des degrés de municipalité et l'arrondissement des degrés de municipalité des cantons...

la mairie de Goussier, 17 rue du Village (bureau d'arrondissement), mardi, mercredi et vendredi de 15h à 19h, tous les jours de 14h à 17h, tel. 022 734 12 61.

Les observations relatives au projet doivent être adressées au projet de loi, au Département de l'énergie, direction de l'énergie, bureau de l'énergie, case postale 254, 1211 Genève 8.

Les observations relatives au projet doivent être adressées par écrit, avant le 04 mai. Le Département de l'énergie, direction de l'énergie, bureau de l'énergie, case postale 254, 1211 Genève 8.

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1921 COMMUNE DE PROCEY-CHAMBELEY

Projet de plan d'urbanisme de la zone de planification au titre de l'ordonnance fédérale sur les permis de construire...

Le Département de l'énergie, bureau de l'énergie, case postale 254, 1211 Genève 8.

Projet de plan d'urbanisme de la zone de planification au titre de l'ordonnance fédérale sur les permis de construire...

La commune de Procey-Chambeley, 17 rue de la République, 1211 Genève 8.

INSTITUTIONS

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN MEMBRE DU PAR LE PERSONNEL DE L'OFFICE CANTONAL DE LA SANTE PUBLIQUE (OCS) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

- 1. La date de l'élection complémentaire, selon le principe applicable, d'un membre élu par le personnel de l'Office cantonal de la Santé publique (OCS) au conseil d'administration de l'Office cantonal des assurances sociales, est fixée au mardi 14 juin 2007, sous réserve d'une éventuelle modification...

- 4. Le Département de la santé et de l'énergie procède à l'impression des bulletins de vote.

NOTIFICATION POPULAIRE FA/12 1488/007

- 1. Versant fédéral - la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité de la retraite de l'AIJ.

la loi fédérale sur l'assurance-invalidité de la retraite de l'AIJ.

Plan de gestion des parts publiques, nouveauté

Le plan de gestion des parts publiques, qui définit les modalités de gestion des parts publiques, sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Compagnie suisse des assurances sociales (CSAS).

recours par les conditions légales, nulles

OFFICE DES AUTOMOBILES OFFICIELLE REGISTRATION

NOTIFICATION PAR PUBLICISATION Le registre de l'office de l'Etat, n° 1488/007, de la loi sur la publication administrative...

phase René Frenkel, au 22 mai 2007

Phase René Frenkel, au 22 mai 2007. Déclaration à l'Etat: septième des services publics.

OFFICE CANTONAL REGISTRATION

Vous ne souhaitez pas publier? Si la date des ventes du Service cantonal des objets mobiliers, au 13 mai 2007, est modifiée...

Climatiseurs Toshiba: Le climat idéal pour vivre, habiter et travailler!

A la recherche d'une solution adaptée à vos problèmes de climatisation, contactez Krüger:



Krüger - Cie SA 1072 Forel VD Tél. 021 781 07 80 Fax 021 781 07 82

www.krueger.ch

Cette lecture m'amène à la question suivante : quand le Conseil d'Etat se décidera-t-il à appliquer une politique d'information cohérente dans le domaine de l'économie d'énergie et de la protection du climat par exemple en refusant toute sorte de publicité qui va à l'encontre des buts déclarés du Conseil d'Etat ?